

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU BURKINA FASO

NATIONAL CIVIL AVIATION AGENCY OF BURKINA FASO

DECISION N° 17 - 1 6 3 /ANAC/DG/IGQSS/DANAS portant nomination d'inspecteur de sécurité des vols de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

- Vu la Constitution;
- Vu le Décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du premier Ministre
- Vu le Décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017, portant remaniement du Gouvernement :
- Vu le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-0398/PRES/PM/MTMUSR du 23 mai 2016, portant organisation du Ministère des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 et ses Annexes ;
- Vu le règlement n°01/2007/CM/UEMOA/ du 06 avril 2007, portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA;
- Vu la Loi n°13-2010/AN du 06 avril 2010, portant Code de l'aviation civile au Burkina Faso :
- Vu le Décret 2015-788/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 03 juillet 2015, portant modification des attributions, de l'organisation et du fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, en abrégé "ANAC";
- Vu le Décret n°2012-1080/PRES/PM/MTPEN/MEF/MDNAC/MATDS du 31 décembre 2012, portant Programme National de Sécurité en matière d'aviation civile ;
- Vu le Décret n°2012-115/PRES/PM/MTPEN/MEF/DEF/MATDS du 21 février 2012 relative à la circulation aérienne ;
- Vu la Délibération n°2012-001/MTPEN/SG/ANAC/CA du 05 Avril 2012, du conseil d'administration portant adoption de l'organigramme de l'Agence de l'Aviation civile ;

.J.....

53/10/14

- Vu l'Arrêté n°2017-00050/MTMUSR/SG/ANAC du 05 avril 2017 relatif aux missions, prérogatives et aux conditions de désignation des inspecteurs de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu la Décision n°16-175/ANAC/DG/IGQSS/DANAS portant nomination d'inspecteurs stagiaires de sécurité et de sûreté de l'aviation civile de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- **SUR** proposition de l'Inspecteur Principal Gestion Qualité Sécurité Sûreté et du Directeur des Aérodromes, de la Navigation Aérienne et de la Sûreté ;

DECIDE

Article 1er:

Monsieur **Nelson José Romaric COULIBALY**, Technicien Supérieur de l'Exploitation de l'Aviation Civile est nommé Inspecteur des Services de la Navigation Aérienne dans les spécialités suivantes :

- Gestion du Trafic Aérien (ATM);
- Gestion de l'Information Aéronautique/Cartographie Aéronautique (AIM/MAP) ;
- Conception des Procédures de Vol (PANS-OPS).

Article 02:

La présente Décision abroge toutes dispositions antérieures d'effet contraire et prend effet pour compter de sa date de signature.

Fait à Ouagadougou, le 2 0 007 2017

Azakaria TRA



- Toutes directions
- Intéressé
- Dossier
- Chrono
- Solde
- CDG